

## PARCOURS AVENIR

### Le « parcours Avenir » pour une orientation et une insertion professionnelle réussies.

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, **le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est appelé « parcours Avenir ».**

Il se substitue au « parcours de découverte des métiers et des formations » (PDMF) dès la rentrée 2015.

**Ce nouveau parcours vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés.**

# PARCOURS

## POURQUOI LE PARCOURS AVENIR ?

Pour faire face à un monde professionnel en constante évolution, les élèves ont besoin d'acquérir les repères essentiels qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure afin de devenir acteur dans la société. Il doit permettre d'initier une démarche d'orientation active et choisie, contribuant ainsi à la réussite scolaire et à l'élévation du niveau d'ambition sociale et professionnelle de chacun.

## A QUI S'ADRESSE LE « PARCOURS AVENIR » ?

A tous les élèves de l'enseignement secondaire de la classe de sixième à la classe de terminale.

## QU'EST-CE QUE LE « PARCOURS AVENIR » ?

C'est un ensemble d'activités cohérentes et progressives, menées dans le cadre des enseignements (disciplinaires et interdisciplinaires), de temps spécifiques d'accompagnement (accompagnement personnalisé, entretien d'orientation, conseil d'orientation anticipé) ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel. Il prend en compte les besoins particuliers de chaque élève, notamment ceux en situation de handicap.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS « PARCOURS AVENIR » ?

- découvrir le monde économique et professionnel ;
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaborer un projet d'orientation, scolaire et professionnel.

Le référentiel joint à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015<sup>(1)</sup> précise les principales compétences et connaissances associées à chacun de ces objectifs. Il propose des démarches possibles en lien avec le socle commun de connaissance, de compétence et de culture.

## QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU « PARCOURS AVENIR » ?

- un ancrage disciplinaire défini en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes au collège et les programmes au lycée ;
- une inscription dans les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, notamment celui sur le monde économique et professionnel ;
- une individualisation du parcours pour chaque élève en fonction de ses besoins ;
- une prise en compte sur l'ensemble de la scolarité du second degré ;
- une finalité qui va au delà de la préparation des choix d'orientation en fin de troisième et vise l'acquisition d'une culture économique et professionnelle ;
- un questionnement des stéréotypes sociaux et sexués, qui enferment garçons et filles dans des choix prédéterminés.

(1) [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91137](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137)

## QUELLE MISE EN ŒUVRE DU « PARCOURS Avenir » ?

Inscrit dans le projet d'établissement et présenté au conseil pédagogique, le « parcours Avenir » atteindra ses objectifs par la mobilisation de tous les acteurs autour de l'élève :

- le chef d'établissement impulse et veille à la mise en œuvre du parcours ;
- le conseiller d'orientation psychologue contribue à l'ingénierie pédagogique en apportant au chef d'établissement et à l'équipe éducative son expertise dans l'élaboration des parcours selon les niveaux scolaires ;
- le professeur principal assure le suivi du parcours de l'élève en lien étroit avec sa famille, l'équipe pédagogique, le service médico-social et le cas échéant, avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- les professeurs mettent en œuvre le parcours au sein de leur enseignement ;
- le professeur documentaliste veille à la sélection et à la diffusion de l'information dans l'établissement et contribue à son appropriation par les élèves ;
- le conseiller principal d'éducation (CPE) apporte son expertise tout au long du parcours par sa connaissance particulière de l'élève, en relation étroite avec sa famille ;
- les parents et leurs associations représentatives, aidés par une équipe pluri-professionnelle assurent le suivi et l'accompagnement des enfants dans leurs projets. En tant qu'acteurs sociaux, ils contribuent directement à la compréhension du monde social, économique et professionnel, en lien étroit avec l'équipe éducative, dans une démarche de coéducation ;
- le directeur de centre d'information et d'orientation (CIO) et le chef d'établissement animateur du bassin de formation mettent en cohérence les actions conduites et mobilisent les ressources territoriales au sein des réseaux d'établissements.

## QUELLES SONT LES ACTIONS POSSIBLES DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS ?

- actions de découverte du monde économique et professionnel (visites d'entreprise, forums, conférences, débats)
- actions de sensibilisation ou de formation (semaine Ecole-Entreprise, semaine de l'industrie, semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin, semaine de l'apprentissage, semaine et mois de l'économie sociale et solidaire...) ;
- actions d'immersion en milieu professionnel (séquences d'observation, stages, classes en entreprise) ;
- projets accompagnés (enquêtes et reportages sur les métiers, mini-entreprises).

Pour définir sa stratégie partenariale, le chef d'établissement pourra s'appuyer sur des actions coordonnées sur le plan académique et régional, notamment par les chargés de mission école/entreprise, les ingénieurs pour l'école et les conseillers à l'enseignement technologique.

## QUEL OUTIL POUR LE « PARCOURS Avenir » ?

L'application Folios constitue une solution adaptée au service des parcours éducatifs, en permettant à chaque élève de conserver les traces de ses apprentissages et de ses expériences, d'une année sur l'autre et d'une action à l'autre, afin de prendre conscience de son cheminement et de construire son parcours.

Le portfolio numérique est un outil d'échange et de suivi de l'application, qui offre la possibilité à chaque élève de formaliser et de valoriser ses expériences et compétences, scolaires et extrascolaires.

Utilisable à différents niveaux par différents acteurs (élèves, enseignants, famille, partenaires), Folios participe également à la diffusion des usages du numérique.

## QUELLES RESSOURCES POUR LE « PARCOURS Avenir » ?

Les branches, les fédérations professionnelles et les associations contribuent à enrichir les ressources pour la découverte des métiers et du monde économique.

L'ONISEP met à disposition des équipes éducatives et des élèves des ressources pédagogiques permettant aux enseignants d'accompagner leur classe dans la découverte des secteurs professionnels et des formations. ■



**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS**

ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche